

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD
OBJET

**Modification du tableau
des effectifs**

N° D_70_2026 (Direction des Ressources Humaines)

L'an deux mil vingt six, le 10 avril à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 03 avril deux mil vingt six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, M. ESPARRAGA, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoint au Maire, M. BOURDY, Mme CAMACHO, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, Mme LEROY, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. VILLEMIN, Mme YANGO LONGUET, Mme BILLÉ, Mme DESANTE, M. DEYDIER, Mme DOIGNON, Mme DJILLALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme BENADDA-SAHRIDJ, représentée par Mme EL ABIDI, Mme DOURET représentée par M. ESPARRAGA, M. BAROUKH représenté par Mme DESANTE, M. VATONNE représenté par Mme BILLÉ

Secrétaire de séance : M. MALONGA

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

14 avril 2026

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

31

votants

35

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

**Vu** l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 7 avril 2026 ;

**Vu** l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 8 avril 2026 ;

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois communaux nécessaires au fonctionnement des services.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ**

**Article 1 : D'APPROUVER** la transformation, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, d'un poste permanent pour permettre le changement de filière d'un agent titulaire afin de tenir compte des nouvelles missions exercées depuis un an et conformes à ce cadre d'emplois :

.../...

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 077-217703057-20260410-D\_70\_2026-DE

Suite de la délibération n° D-70-2026



- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (catégorie C – filière animation) en 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (catégorie C – filière administrative).

**Article 2 : D'APPROUVER** la mise à jour du tableau des effectifs permanents à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 tel que joint en annexe de la présente délibération.

**Article 3 : D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la Commune

Pour extrait conforme,

Le Maire,



*James Chéron*

James CHÉRON